

AUTOMNE 2023

LE FIL D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2023

UN ENVIRONNEMENT SAIN EST UN DROIT

DROIT DE PROTESTER
«Femme, Vie, Liberté»
un an après

DROITS DES ÂÎNÉS
L'indispensable dimension locale

«SPORTWASHING»
Le sport, un «détargent» efficace

AMNESTY
INTERNATIONAL



S'INFORMER ET AGIR www.amnesty.be

RECEVOIR NOS PÉTITIONS amnesty.be/actions

NOUS CONTACTER amnesty@amnesty.be

+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE facebook.com/amnestybe

twitter.com/amnestybe

instagram.com/amnestybefr

youtube.com/amnestybe

FAIRE UN DON aider.amnesty.be
ou BE85 0012 0000 7006

DEVENIR MEMBRE amnesty.be/membre

ABONNEZ-VOUS

En étant membre d'Amnesty International ou en soutenant l'organisation régulièrement, vous recevez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.



Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil
ou contactez-nous par téléphone au +32 (0)2/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉ-E-S !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, chaussée de Wavre 169 à 1050 Bruxelles ou par e-mail à Michèle Ligot (mligot@amnesty.be).

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL



ÉDITORIAL

VOTRE RÔLE INESTIMABLE DANS LA LIBÉRATION D'OLIVIER VANDECARTEELE

Dans le paysage complexe et enchevêtré des droits humains, il y a des moments qui brillent comme des étoiles dans la nuit, rappelant la puissance de la solidarité humaine et de la lutte incessante pour la justice. L'histoire d'Olivier Vandecasteele et le rôle que vous avez joué dans sa libération sont indéniablement de ces moments rares qui inspirent et rappellent la pertinence continue du militantisme en faveur des droits fondamentaux.

Le sort réservé à Olivier, qui a captivé l'attention de dizaines de milliers de personnes, a mis en lumière les maux qui persistent dans le système judiciaire et carcéral iranien en général. Olivier a enduré des mois d'incarcération injuste, une épreuve qui aurait pu briser son esprit et son corps. Cependant, son histoire a également révélé le pouvoir de la résilience, de l'espoir et, surtout, de l'intervention humaine altruiste.

Vous avez démontré que la solidarité transcende les frontières et les barrières. Vous avez sensibilisé les décideur-euse-s et participé à une pression internationale pour mettre fin à cette injustice flagrante. En cela, chaque membre d'Amnesty International Belgique est un-e héros/héroïne silencieux-euse qui a contribué à rétablir la justice et à ramener la lumière là où il y avait des ténèbres.

Cependant, cette victoire ne doit pas être vue comme une fin en soi. Au contraire, elle devrait servir d'inspiration pour redoubler d'efforts dans la lutte pour les droits humains partout dans le monde. L'exemple d'Olivier Vandecasteele montre que, même face à l'adversité la plus sombre, l'espoir peut être ravivé grâce à la mobilisation collective et à la détermination de changement. Même au Soudan ou au Myanmar.

Philippe Hensmans
Directeur de la section belge francophone
d'Amnesty International



DANS CE NUMÉRO DU FIL

ARTICLES

6 Université d'été 2023
Une journée consacrée à la justice climatique et environnementale

10 «Femme, Vie, Liberté» a un an
Le vent de la protestation souffle encore en Iran

20 Droits des aîné-e-s
Une action au plus près des citoyen-ne-s

22 Sportwashing
Le sport, un «détargent» efficace

26 Climat et droits humains
La COP28 à Dubaï, ça fait mal

RUBRIQUES

3 Éditorial

4 Amnesty dans le monde

28 Jeunesse

L'ÉQUIPE DU FIL

Rédacteur en chef: Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Rédacteur-rice-s: François Graas, Olivia Fleuvy, Marine Jeannin, Ludovic Laus

Contribution externe: Guylaine Germain, journaliste

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Tél.: 02/538 81 77 - Fax: 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte: IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

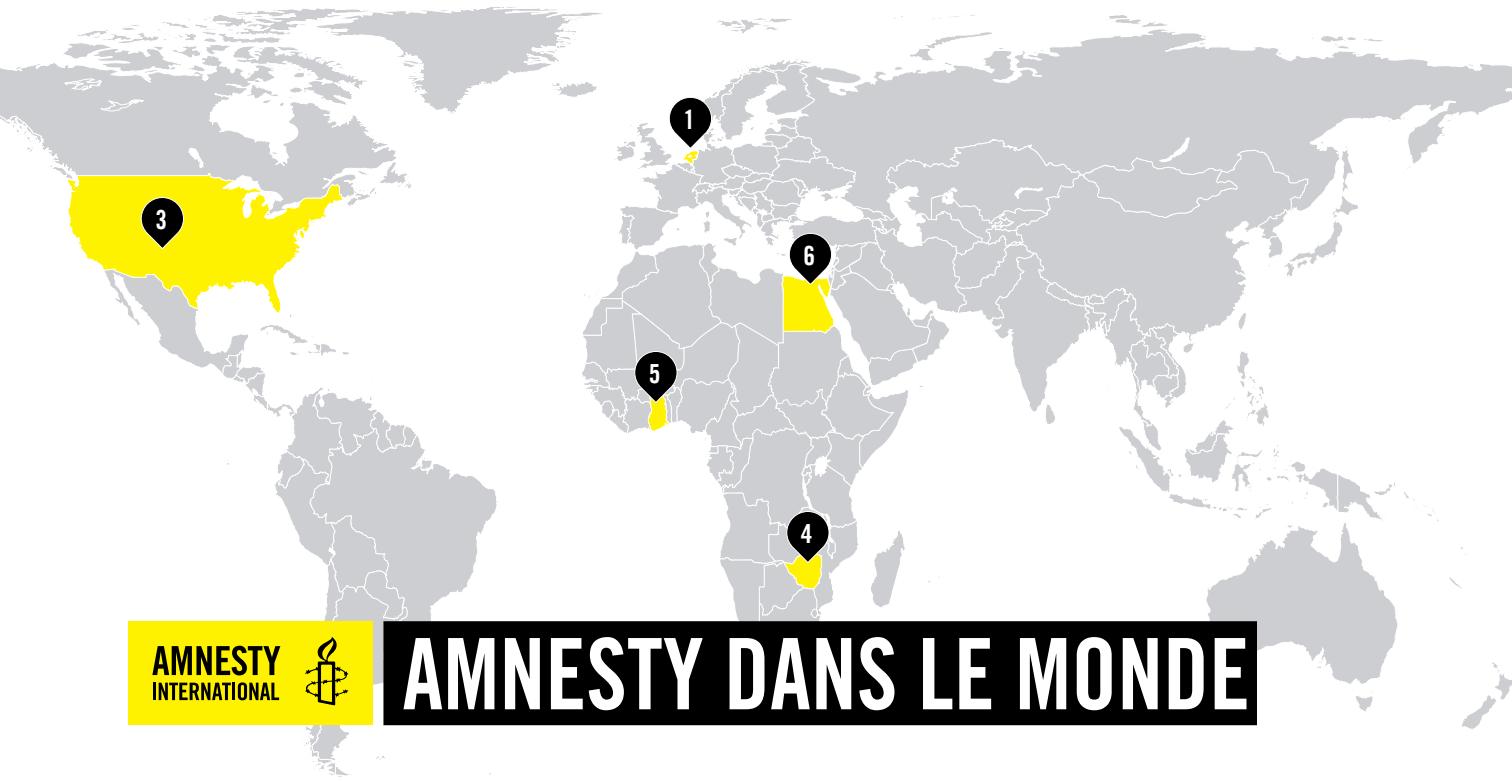
Graphisme: Marc Vermeersch / Frigolite scs

Coordination/impression: CCIE

Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur papier 100% recyclé.

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



AMNESTY
INTERNATIONAL

AMNESTY DANS LE MONDE

1 UNE VICTOIRE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES



La Chambre des représentants des Pays-Bas a voté la modification de la loi sur les délits sexuels en adoptant une définition du viol fondée sur le consentement. Le pays franchit ainsi une étape importante dans la lutte contre les violences sexuelles et pour une amélioration de l'accès à la justice. L'adoption de ce projet de loi est une victoire historique et un aboutissement d'un travail de campagne acharné, mené par des centaines de militant-e-s et d'associations de victimes.

2 APPEL PRESSANT À LA FIFA

Commandé par Amnesty International et mené dans 15 pays, un sondage montre qu'une majorité du public pense que les droits humains devraient être une considération cruciale dans le choix des pays qui accueillent les grands événements sportifs comme la Coupe du monde de football. Ainsi, en Belgique, près de deux personnes sondées sur trois (63%) se sont prononcées dans ce sens; cette proportion grimpe même à 72% en Wallonie et à 74% à Bruxelles. De quoi presser la Fédération internationale de football à respecter cet appel fort de la part du public.



3 GUANTÁNAMO DOIT ÊTRE FERMÉ

Un rapport très critique sur la détention illimitée de 780 personnes par les autorités des États-Unis à la base de Guantánamo Bay a été présenté par la Rapporteur spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste. L'occasion pour Amnesty International d'appeler une nouvelle fois à la fermeture de cette prison, au respect de l'obligation de rendre des comptes pour les autorités américaines, ainsi qu'à des réparations pour les actes de torture et autres mauvais traitements infligés aux détenus par des agent-e-s du gouvernement fédéral.

4 DES MILITANTES ACQUITTÉES



Au Zimbabwe, Cecilia Chimbiyi et Joannah Mamombe, qui étaient accusées notamment d'entraves pénales, ont été déclarées non coupables et acquittées par la Haute Cour. Toutes deux – de même que Netsai Marova, qui n'a pas été jugée en raison de son départ à l'étranger – ont été arrêtées, enlevées, agressées et torturées en mai 2020 à la suite d'une manifestation dénonçant la mauvaise gestion par le gouvernement de la pandémie de COVID-19. Merci à celles et à ceux qui ont agi pour elles dans le cadre du *Marathon des lettres*!

5 UN NOUVEAU RECUL POUR LA PEINE DE MORT

Le Parlement du Ghana a voté en faveur de la suppression des dispositions prévoyant la peine de mort. S'il s'agit là d'une avancée majeure vers l'abolition de la peine capitale dans ce pays, la victoire ne sera complète qu'en révisant la Constitution, qui dispose toujours que la haute trahison est passible de mort. Le nombre total de personnes sous le coup d'une sentence capitale dans le pays s'élevait à 172 à la fin de l'année 2022.



6 MOHAMMED BAKER EST LIBRE

Le 20 juillet, en Égypte, Mohamed Baker, avocat et défenseur des droits humains, a été libéré à la suite d'une grâce présidentielle. Rappelant que Mohamed n'aurait jamais dû passer un seul jour en prison, Amnesty International se réjouit grandement de cette libération, qui intervient à la suite de la mobilisation de milliers de sympathisant-e-s de l'organisation, notamment dans le cadre du *Marathon des lettres*. Merci à toutes les personnes qui ont agi d'une façon ou d'une autre pour obtenir la libération de Mohamed!





UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2023

16 SEPTEMBRE 2023 DE 9H À 17H
LOUVAIN-LA-NEUVE

LA JUSTICE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, UNE AFFAIRE DE DROITS HUMAINS

© Fida Hussain / AFP



Amnesty International milite en faveur du respect du droit à un environnement propre, sain et durable partout dans le monde, et demande que ce droit soit inscrit dans la loi au niveau national et régional.

Avons-nous droit à un environnement sain, à la stabilité climatique? Comment dédommager juridiquement la nature? Faut-il inscrire l'écocide dans le mandat de la Cour pénale internationale? Comment protéger ce qui appartient à tout le monde des impacts de certain-e-s?

Pour son Université d'été 2023, la section belge francophone d'Amnesty International se penche sur la question de la justice climatique et environnementale, c'est-à-dire la façon dont les « déséquilibres » imposés à la planète affectent l'accès de tous les êtres humains à leurs droits fondamentaux.

Cet été 2023 a été marqué par des événements portant l'empreinte forte du changement climatique: la canicule ayant touché le bassin méditerranéen faisant monter les thermomètres à 45 °C, ainsi que les violents incendies qui en ont découlé sur les îles grecques de Rhodes et Corfou en juillet, en sont des exemples flagrants. L'intensité de ces catastrophes climatiques est amenée à augmenter dans le futur. Les effets de la crise climatique ces dernières années ne sont plus réfutables. Ses conséquences sur les droits humains non plus.

Ces phénomènes détruisent des habitats –tant ceux des êtres humains que des animaux–, rendent invivables certains territoires, favorisent la propagation de maladies, rendent l'accès à l'eau impossible. Les populations les plus touchées se retrouvent à devoir migrer faute de logement salubre, de nourriture, d'eau potable, ou encore d'accès à la santé. Les droits humains sont ainsi profondément affectés par la crise climatique et environnementale.

L'Université d'été permettra de découvrir, comprendre, discuter les principaux enjeux et défis qui attendent l'humanité au fil de rencontres inspirantes, de conférences pointues, de débats animés. Aux commandes de la journée, des voix qui comptent, des expert-e-s, des personnalités inspirantes pour penser l'avenir.

Informations et inscription:
amnesty.be/universitedete2023



ENTRETIEN

« LES ENTREPRISES ET LE MARCHÉ ONT UN RÔLE À JOUER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

Pascal Vermeulen a cofondé Climact, une société dont l'objectif est d'accompagner les entreprises, les collectivités locales, les organisations et les autorités publiques à réduire leur impact sur le climat. Il intervient lors de l'Université d'été d'Amnesty, au cours de la conférence *Changer le cours des choses : comment et à quel prix?* aux côtés de Peter Wittoeck, chef du Service Changements climatiques au Service public fédéral Santé et d'Adélaïde Charlier, activiste pour le climat et les droits humains.

Avec Climact, comment aidez-vous les différents acteurs publics et privés à opérer une transition climatique ?

Climact est une société essayant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes une équipe de 40 consultant-e-s qui travaillent aussi bien avec des ONG et des autorités publiques qu'avec des acteurs privés, en Belgique et en Europe. Nous avons accompagné le Service public fédéral pour réduire leurs émissions de carbone – jusqu'à atteindre le zéro carbone – d'ici 2050, pour se plier aux exigences de l'Union européenne. Les entreprises nous contactent de façon plus volontaire et on réfléchit ensemble à des protocoles à mettre en place.

Les entreprises sont accusées d'être les «grands méchants loups» du climat; quel est votre sentiment ?

Je refuse de tomber dans cette simplicité. Les entreprises dont l'activité est basée sur l'extraction des énergies fossiles dégradent le climat, bien sûr. Mais il existe d'autres secteurs, avec des entreprises qui fabriquent des trains, qui développent des technologies pour améliorer la qualité de l'air, des nouveaux systèmes de chauffage moins émetteurs de carbone, etc. Le champ est très vaste! Les entreprises et le marché ont un rôle à jouer dans la transition écologique; les autorités publiques aussi; vous et moi aussi.

Quel intérêt ont les entreprises à mettre en place ces solutions ?

Aujourd'hui, il y a une prise de conscience : les enjeux climatiques sont présents sur le marché. Même si les patron-ne-s et les actionnaires ne savent pas forcément comment s'améliorer, ils/elles doivent être conscient-e-s des risques et des opportunités liés au dérèglement climatique. Avant de se lancer sur un marché, il faut anticiper les éventuels problèmes d'approvisionnement en ressources. On voit aussi de nouveaux marchés s'ouvrir pour proposer des produits et des services nécessaires dans le cadre de la transition. Les autorités publiques ont un rôle à jouer, en définissant un cadre dans lequel les entreprises doivent opérer.

D'autre part, les jeunes diplômé-e-s qui entrent sur le marché du travail sont plus attentif-ve-s dans leur recherche de travail. C'est de notoriété publique qu'une société comme Ryanair est nocive sur les plans social et écologique. Elle ne doit pas crouler sous les demandes de jeunes prodiges.

On nous répète que nous allons droit dans le mur. Ce mur est-il inévitable aujourd'hui ?

Je constate les impacts du changement climatique depuis 15 ans. Je crois qu'on fonce effectivement dans le mur, mais nous essayons que l'impact soit le plus doux et le plus lointain possible. Des solutions, il y en a beaucoup. On peut encourager la réflexion sur sa propre consommation. Il faut alors travailler sur les valeurs et les besoins des consommateur-rice-s, avec eux/elles, sans être moralisateur-rice. Il faut rendre chouette le fait de délaisser la voiture pour le train, d'acheter local, de passer un week-end à Bouillon plutôt qu'à Rome.

Je pense aussi qu'il faut interdire les comportements très carbonés. Ça ne passera pas par la bonne volonté ni par la simple réduction de certaines habitudes, mais bien par l'interdiction. On nous interdit bien de rouler à 200 km/h, alors pourquoi ne pas interdire les jets privés et les publicités pour la dernière télévision grand écran? On pourrait décider collectivement d'interdire certaines choses.

PROGRAMME

SAMEDI 16 SEPTEMBRE
À LOUVAIN-LA-NEUVE

9h30 à 11h

LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN ET À LA STABILITÉ CLIMATIQUE : PERSPECTIVES JURIDIQUES ET PHILOSOPHIQUES

Avec **Delphine Misonne**, directrice du Centre d'étude du droit de l'environnement à l'université Saint-Louis; **Matthias Petel**, doctorant à Harvard et à l'UCLouvain, et président de la Commission Environnement de la Ligue des droits humains.

COMMENT PROTÉGÉR CE QUI APPARTIENT À TOUT LE MONDE CONTRE LES CONVOITISES DE CERTAIN-E-S ?

Avec **Françoise Thonet**, présidente de la chambre de l'environnement de la Cour d'appel de Mons; un-e représentant-e du Forum européen des juges pour l'environnement; **Hugo Viel**, chargé de campagne contre les bombes climatiques développées par l'industrie fossile à 350.org (à confirmer).

11h à 11h20 – PAUSE

11h20 à 12h50

LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT ET L'ACTIVISME FACE À LA JUSTICE

Avec **Michel Forst**, rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement au titre de la Convention d'Aarhus; **Joke Callewaert** ou **Mieke Van den Broeck**, avocates des militant-e-s de Greenpeace; **Luc Depré**, spécialiste en droit de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'énergie, avocat de l'Affaire climat.

CHANGER LE COURS DES CHOSES : COMMENT ET À QUEL PRIX ?

Avec **Jean De Munck**, sociologue; **Peter Wittoeck**, chef du Service Changements climatiques au Service public fédéral Santé; **Pascal Vermeulen**, cofondateur de Climact; **Adélaïde Charlier**, activiste pour le climat et les droits humains (à confirmer).

12h50 à 14h – LUNCH

14h à 15h30

COMMENT OPÉRER UNE TRANSITION JUSTE DANS UN MONDE COMPLEXE ?

Avec **Agnès Callamard**, secrétaire générale d'Amnesty International; **Souleymane Bachir Diagne**, philosophe et professeur à l'université Columbia.

15h50 à 17h

TRENTE-CINQ ANS D'ENGAGEMENT COLLECTIF POUR LES DROITS HUMAINS NE VALENT-ILS QU'UN HAUSSEMENT D'ÉPAULES ?

Retour sur les faits marquants de l'actualité mondiale et de l'activité d'Amnesty International pour célébrer le départ de **Philippe Hensmans**, directeur de la section belge francophone d'Amnesty International.

17h – VERRE DE L'AMITIÉ

Plus d'informations et inscriptions:
amnesty.be/universitedete2023



IRAN

UN AN PLUS TARD, UN VENT DE PROTESTATION TOUJOURS VIF

«Femme, Vie, Liberté» : des mois durant, ce cri a été scandé à travers le monde à la suite de la mort de la jeune Mahsa/Zhina Amini.

Un an après ce drame qui a déclenché un mouvement de protestation historique, la volonté de la population de lutter contre l'arbitraire et les injustices qui l'accablent ne faiblit pas en Iran. La répression non plus.

© Amnesty International demande à tous les États d'exercer leur compétence universelle et de décerner des mandats d'arrêt à l'encontre des responsables iraniens soupçonnés d'être pénalement responsables des crimes de droit international commis pendant et après le soulèvement.

Il y a un an, le 16 septembre 2022, Mahsa/Zhina Amini décédait à la suite de sa détention aux mains de la « police des mœurs ». L'étudiante iranienne de 22 ans avait été arrêtée à Téhéran quelques jours auparavant pour « port de vêtements inappropriés ». Quelques mèches de cheveux dépassaient de son voile.

« Sa mort a déclenché un nouveau mouvement de ras-le-bol des femmes qui demandent le port non obligatoire du voile. Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg », déclare Firouzeh Nahavandy. Sociologue belge d'origine iranienne, cette professeure émérite de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) est spécialiste de l'Iran et de l'Afghanistan. « Les Iraniennes demandent surtout l'égalité avec les hommes et la liberté comme tous les autres humains. Ce qui ajoute à l'exceptionnel, c'est que les hommes ont rapidement rejoint les femmes dans leur mouvement, et, petit à petit, tous les groupes sociaux et toutes les classes sociales se sont joints également. »

PLUS DE 40 ANS DE RÉVOLTES POPULAIRES

La population iranienne n'en est pas à son premier mouvement de protestation contre le régime. La République islamique, ses normes, valeurs et codes de conduite dits islamiques et imposés comme le modèle unique à suivre, ont été en réalité contestés dès son institution en 1979. Depuis lors, les droits humains les plus fondamentaux sont bafoués. L'Iran a recours à des pratiques autoritaires et totalitaires : aucune liberté d'expression ni liberté de la presse, arrestations arbitraires et procès sans droit à la défense, torture et condamnations à mort. Par la suite, le pays a été secoué par de grandes manifestations, comme en 2009 contre la réélection du président Mahmoud Ahmadinejad, puis en 2019-2020 contre l'augmentation du prix du carburant.

Depuis septembre 2022, les vagues de protestation se répandent sur tout le territoire iranien. Dans les grandes villes comme Téhéran, des manifestations ont régulièrement lieu devant les prisons lorsqu'il y a des arrestations et des condamnations à mort. De grandes manifestations ont aussi lieu dans des régions avec des minorités ethniques, telles que le Baloutchistan et le Kurdistan. « Ce sont des régions où la répression ethnique et religieuse a toujours existé », explique Firouzeh Nahavandy. « Les Baloutches et une partie des Kurdes sont sunnites, alors que la majorité des Iranien-ne-s sont chiites. Ce sont donc des



très nombreuses. « Bien qu'elles sachent qu'elles seront arrêtées, torturées, violées et condamnées à mort, elles manifestent malgré tout. Aujourd'hui, les femmes n'ont plus peur, car elles n'ont plus rien à perdre. »

La vague de protestation ne reflue donc pas. Selon Firouzeh Nahavandy, le régime a certainement entendu les manifestant-e-s, sans que cela les ait fait changer de position. À la suite du décès de la jeune étudiante, une rumeur parlait de sa dissolution. « C'était une légende urbaine, une « fake news », balaie Hanieh Ziae. « Cela fait plus de 40 ans que cet État existe ; s'il remettait en question l'un de ces corps, ce serait remettre en question sa propre structure. L'État iranien est stratégique et stratégique. La confusion créée par cette fausse information était une stratégie politique de détournement, pour semer le doute. Physiquement, cette police a disparu des rues pour un temps, afin de calmer le jeu. Il fallait faire profil bas. Mais elle n'a pas été dissoute pour autant. » En effet, cet organe répressif du régime iranien est toujours bel et bien en place. Mais sous une autre appellation : la « police des vêtements inhabituels ». « Encore une fois, c'est une stratégie de contournement. »

LE LÉVIATHAN IRANIEN

L'Iran est un pays très riche, de par son sol et son sous-sol. C'est un État avec les pleins pouvoirs et une mainmise sur ses ressources naturelles et ses matières premières. Le secteur privé s'est très peu développé ces dernières années. L'État intervient ainsi à tous les stades ; il contrôle et surveille la population iranienne, tout en exerçant une pression à la fois idéologique, morale, sociale et économique. Il est omniprésent et omnipotent.

« C'est un Léviathan au sens large du terme », soutient Hanieh Ziae. « C'est un État archaïque et idéologique, mais un État fort, qui s'est donné les moyens de tenir sur plusieurs générations. » L'experte du monde iranien de l'UQAM définit également l'Iran comme un État anachronique. « L'Iran est un État régressif à l'échelle de l'Histoire. En matière de pratiques, les pendaisons sur place publique, les arrestations et les manquements aux droits humains montrent qu'on est dans un État de non-droit. Un État d'un autre temps, avec des pratiques d'une autre époque. » Pour sa part, sa consœur de l'ULB ajoute : « la seule solution, selon mon opinion, c'est un changement complet de régime. Un changement interne ne suffira pas. Rien ne peut changer tant que ce régime est en place. »

territoires délaissés par le régime, où les discriminations et les arrestations nombreuses. » La sociologue de l'ULB éclaircit : « on a aujourd'hui un vaste mouvement qui revendique des choses très différentes avec un point commun : le rejet du régime présidentiel actuel et le départ des dirigeants islamistes. Ce tabou est tombé. C'est ce qui marque aussi le caractère exceptionnel de ce mouvement. »

« Les Iraniennes demandent surtout l'égalité avec les hommes et la liberté comme tous les autres humains. »

UNE RÉPRESSION SANGLANTE

Tous ces mouvements de protestation sont automatiquement suivis de funestes répressions de la part du régime. Depuis septembre 2022, ces violences ne cessent de croître. Hanieh Ziae est politologue et iranologue, attachée à la Chaire Raoul-Dandurand de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle assène : « les arrestations sont fréquentes et même en pente croissante depuis un an. Mais le plus inquiétant, c'est le nombre de peines de mort prononcées. C'est difficile de donner des chiffres et des statistiques, mais on estime à deux le nombre d'exécutions par semaine depuis le début de l'année 2023. » De son côté, Firouzeh Nahavandy, autrice de l'ouvrage *Être femme en Iran : quelle émancipation?*, souligne que les arrestations de femmes sont aussi

Par ailleurs, l'Iran est soutenu par de grandes puissances. Il a des alliances avec certains pays africains, des pays du Golfe, mais aussi des liens avec la Russie et la Chine. Firouzeh Nahavandy note aussi le rétablissement de ses relations avec l'Arabie saoudite, après des années de froid. «*Cela donne une impression de stabilité régionale et ce type d'actions va effacer ce qui se passe à l'intérieur*», mentionne-t-elle.

DES CONTESTATIONS À L'INTERNATIONAL

Belge d'origine iranienne, naturalisée canadienne, Hanieh Ziaeи a pu observer les diverses réactions internationales. Elle attire l'attention sur les nombreuses condamnations publiques et officielles de la part du Canada envers l'Iran, depuis un an. «*Le Canada a imposé des sanctions contre de hauts responsables iraniens. Des comptes en banque ont été gelés, par exemple. Du point de vue du peuple iranien, ces condamnations sont superficielles et symboliques, mais elles sont faites. Ce sont des gestes à saluer.*»

Côté européen, les condamnations sont plus timides. Si des manifestations de soutien au peuple iranien continuent de se tenir à Bruxelles, elles se sont tout de même tassées. La professeure de l'ULB rapporte que le Parlement européen avait clairement pris des positions fermes contre les exactions du régime contre les manifestant-e-s. «*À la demande de la diaspora, le Parlement européen avait signé la décision de qualifier le corps des gardiens de la révolution, c'est-à-dire le bras armé du régime, comme une entité terroriste. Cela peut paraître symbolique, mais c'est une manière de contrer la répression, car cela aurait permis de limiter les échanges d'argent.*» Des membres de la diaspora et leurs soutiens s'étaient alors réunis dans plusieurs villes d'Europe pour accroître la pression sur l'Union européenne. Cependant, le Conseil européen n'a pas suivi cette décision. Hanieh Ziaeи note une raison : l'Europe a besoin des matières premières que détient l'Iran, surtout dans le contexte de guerre en Ukraine.

Les manœuvres contre le régime iranien sont donc «*très restreintes, sinon inexistantes*», selon Firouzeh Nahavandy. «*Il faut dire que toutes les sanctions économiques qui existent, comme l'interdiction d'envoi d'argent en Iran, touchent le peuple iranien, mais pas le régime, qui travaille de manière mafieuse avec des comptes offshores. On est dans une situation où le peuple iranien souffre et la situation empire de jour en jour. Et on n'a pas de moyens d'aider la population. Aucun étranger ne peut officiellement envoyer de l'argent pour aider sa famille et soutenir des proches. Cela complique encore la situation du peuple, mais pas celle du régime.*»

LE CORPS DES FEMMES AU CŒUR DE LA RÉSISTANCE

Nous l'avons lu plus haut, depuis un an, les Iranien-ne-s remettent complètement en question le système. Ce dernier ne convient plus à la nouvelle génération – «*la génération 2.0*», précise Hanieh Ziaeи – qui ne partage plus les valeurs ni les références du régime. Par rapport à la question du voile bien sûr, mais la remise en question dépasse cette question. Les visions s'opposent complètement aujourd'hui. Au quotidien, cela se traduit par des mouvements de désobéissance civile. «*Sur le voile, illustre la sociologue canadienne, les jeunes femmes ne le portent plus ou bien elles le portent au niveau des épaules. C'est un acte de résistance.*» Elles se sont réapproprié les codes vestimentaires : on a même vu des femmes porter des mini-jupes ou des vêtements très serrés. «*On ose, on danse dans la rue. C'est courageux, car ces femmes risquent beaucoup. Leurs corps en tant que tels sont au cœur des combats*», expose Hanieh Ziaeи. En réponse, le régime a commencé à placer des agents de sécurité devant les centres commerciaux, pour interdire aux femmes non voilées de rentrer dans les magasins. Si elles conduisent sans voile, leurs voitures sont confisquées. Firouzeh Nahavandy apporte des précisions quant à ces risques. «*Celles qui sont arrêtées peuvent être condamnées à effectuer des tâches difficiles et dégradantes, comme laver les morts ou nettoyer des excréments. Mais la dernière trouvaille du régime, ce sont les soins psychiatriques. Elles sont alors obligées de suivre des séances de réhabilitation dans des hôpitaux psychiatriques, pour être "conformes aux normes familiales", selon la version officielle.*»

Les Iraniennes ont été les premières à manifester contre le port du voile obligatoire en 1979. Pour Hanieh Ziaeи, «*elles ont arraché la parole.*» En 2023, elles sont toujours très présentes et actives. Un an après la mort de Mahsa/Zhina Amini, la population iranienne demeure unie pour demander un changement des mentalités et des mœurs, porté par une jeunesse qui n'accepte plus ce que leurs parents ont accepté.

Par Guylaine Germain, journaliste

Une aggravation de la répression contre les femmes → est en cours en Iran, avec notamment le retour des patrouilles policières chargées de faire respecter l'obligation du port du voile.

«*Les arrestations sont fréquentes et même en pente croissante depuis un an. Mais le plus inquiétant, c'est le nombre de peines de mort prononcées.*»



Pour réprimer et sanctionner la dissidence, les autorités iraniennes n'hésitent pas à recourir à la peine de mort à l'encontre de manifestant-e-s à l'issue de procès tenant de la mascarade, comme ce fut le cas pour Mohsen Shekari et Majidreza Rahnavard.



© REUTERS / Hazem Ahmed

DROITS DES MIGRANTS

En juillet, un accord honteux a été signé entre l'Union européenne et la Tunisie en vue de dissuader les mouvements migratoires en direction de l'Europe, et ce, en dépit des preuves de plus en plus nombreuses de graves atteintes aux droits humains commises par les autorités tunisiennes.

Amnesty International continue d'appeler pour sa part à la mise en place de voies sûres et légales pour celles et ceux qui fuient leur pays en quête de sécurité.

AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE TESTAMENT
ET PROTÉGEZ LES DROITS HUMAINS
POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR.

**UNE NOUVELLE ÉDITION DE NOTRE BROCHURE
CONSACRÉE AU LEGS GÉNÉREUX
EST DISPONIBLE!**



N'hésitez pas à la demander
(gratuitement et sans engagement)
à notre responsable legs et testaments:
Anne Wuilleret 0483 00 51 80
legs-amnesty@amnesty.be

Plus d'info sur le legs
(et notamment le legs en duo):
amnesty.be/legs

SOUUDAN

MORT, VIOLENCES ET SOUFFRANCES POUR LES CIVILS

Au Soudan, depuis avril dernier, une lutte acharnée oppose les Forces d'appui rapide et les forces armées soudanaises pour le contrôle du pays. Prise entre deux feux, la population civile fait les frais de ce conflit qui se déroule loin de l'attention médiatique. Pourtant, des horreurs inimaginables continuent de marquer le quotidien de milliers de personnes.

« Ma femme et mes enfants se sont enfuie-s de chez nous [...] quand les affrontements ont débuté dans notre quartier [...], mais mes deux fils les plus jeunes [...] étaient petits et ils ne pouvaient pas courir assez vite [...] ». Ces mots sont ceux de Kodi Abbas, un enseignant âgé de 55 ans, avec qui Amnesty International s'est entretenu. Deux de ses fils, Hassan, six ans et Ibrahim, huit ans, ainsi que son neveu Koko, âgé de sept ans, ont été tués alors qu'ils tentaient d'échapper aux échanges de coups de feu. Cette situation tragique, c'est celle que vivent des milliers de Soudanais-e-s depuis que les Forces d'appui rapide (FAR) et les forces armées soudanaises (FAS) ont décidé de s'affronter pour s'arroger le contrôle du pays

DES ATTAQUES AVEUGLES, MAIS ÉGALEMENT CIBLÉES

Depuis près de cinq mois, des hommes, des femmes et des enfants sont ainsi pris-e-s entre deux feux et les deux parties, qui utilisent souvent des armes explosives à large champ d'action, lancent des attaques dans des secteurs densément peuplés, sans se soucier des répercussions sur les civil-e-s.

Parallèlement, des civil-e-s ont été délibérément tué-e-s ou blessé-e-s lors d'attaques ciblées, comme Adam Zakaria Is'haq, un médecin et défenseur des droits humains et 13 de ses patient-e-s, dans un centre médical situé à El Geneina. « Le docteur Adam [...] était en train de soigner des malades [...]. On lui a tiré dans la poitrine », a relaté l'un de ses collègues.

CIBLAGE ETHNIQUE ET VIOLENCES SEXUELLES

Au Darfour occidental, plusieurs dizaines de civil-e-s ont été tué-e-s à Misterei, une ville située au sud-ouest d'El Geneina, lors d'affrontements opposant les FAR et des milices alliées à des groupes armés masalit. Ainsi, cinq hommes de la même famille ont été abattus chez eux, notamment Al Haj Mohamed Abu Bakr, le mari de Zeinab Ibrahim Abdelkarim. Cette mère de deux enfants a rapporté comment des membres des RSF s'étaient introduits chez elle et étaient allés dans la pièce où se trouvaient son époux et ses quatre frères; « ils les ont tous abattus [...] ».

CES CRIMES DOIVENT CESSER

Aggravant une situation déjà extrêmement difficile, de nombreux centres médicaux et humanitaires ont été détruits



Les recherches menées par Amnesty International ont également permis de mettre en évidence que des dizaines de femmes et de filles n'ayant parfois pas plus de 12 ans ont été soumises à des violences sexuelles, notamment des viols, par des belligérants des deux camps. Certaines ont été séquestrées pendant plusieurs jours dans des conditions constituant un esclavage sexuel.

ou endommagés partout dans le pays, ce qui prive les civil-e-s de nourriture et de soins ou produits médicaux.

Face à cette terrible situation, Amnesty International exhorte les deux parties au conflit à respecter le droit international humanitaire. Il est également impératif que le Conseil de sécurité des Nations unies étende à l'ensemble du Soudan l'embargo sur les armes qui s'applique actuellement au Darfour et garantisse son respect.

L'organisation appelle par ailleurs la communauté internationale à accroître l'aide humanitaire pour le Soudan et demande

↑
Les affrontements en cours au Soudan constituent un conflit armé non international au regard des Conventions de Genève et sont par conséquent régis par le droit international humanitaire, qui vise à protéger les civil-e-s.

Des civil-e-s ont été délibérément tué-e-s ou blessé-e-s lors d'attaques ciblées.



DROITS DES AÎNÉS

LES DROITS DES AÎNÉS, C'EST AUSSI DU LOCAL

© Vlaamse Ouderenraad/Sien Verstraeten

Se pencher sur les droits des aîné-e-s amène inévitablement à traiter un grand nombre de sujets et, donc, différents niveaux de responsabilité pour les pouvoirs publics. Alors qu'Amnesty plaide pour l'adoption d'une Convention des Nations unies sur les droits des personnes âgées et appelle la Belgique à jouer un rôle plus actif dans ce processus, le travail pour les droits des aîné-e-s se déploie aussi à l'échelon local, en particulier à celui de la commune.

Plusieurs raisons justifient une action pour les droits des aîné-e-s au niveau communal. Il s'agit d'abord du niveau de pouvoir qui est physiquement le plus proche des citoyen-ne-s, ce qui doit en principe permettre aux autorités communales d'entendre plus facilement les préoccupations des habitant-e-s concernant leur vie quotidienne.

La commune est aussi une instance à laquelle Amnesty International peut s'adresser par l'intermédiaire des groupes de bénévoles qui font vivre le mouvement au niveau local. Ces deux dernières années, un grand nombre de groupes locaux d'Amnesty International en Belgique francophone se sont adressés aux autorités de leur commune pour leur demander de s'engager davantage pour les droits des personnes âgées.

OBJECTIF OCTOBRE 2024

Dans la continuité de ces actions, les élections communales d'octobre 2024 représentent une occasion de faire avancer les droits des aîné-e-s, en identifiant et en promouvant les bonnes pratiques susceptibles d'améliorer la vie des personnes âgées.

Les domaines d'action au niveau local sont divers et concernent, de manière non exhaustive, la participation sociale et citoyenne, la culture et les loisirs, les transports ou encore l'autonomie des personnes. Les recommandations et bonnes pratiques identifiées dans une brochure produite par Amnesty International en vue des prochaines élections communales reflètent cette variété de domaines.

← ⓘ La commune, le niveau de pouvoir physiquement le plus proche des citoyen-ne-s, est une instance à laquelle Amnesty International peut s'adresser par l'intermédiaire des groupes locaux de bénévoles.

Par exemple, en organisant des « marches exploratoires » avec des personnes âgées, les autorités peuvent identifier des aspects qui leur posent problème, comme un manque d'éclairage, des trottoirs en mauvais état, des dégradations ou encore un entretien insuffisant de la végétation.

VERS DES COMMUNES « AMIES DES AÎNÉ-E-S »

La commune peut aussi développer des mesures spécifiques pour favoriser l'accès des aîné-e-s à des activités variées à un prix abordable. Ou, face au risque de fracture numérique dans une société où les outils informatiques prennent de plus en plus de place, certaines initiatives ont pour objectif de favoriser l'accès des aîné-e-s à l'informatique. Dans certains cas, on assiste même à la création d'une fonction d'écrivain-e public-que numérique, qui peut aider à rédiger et envoyer des emails, remplir des formulaires, prendre des rendez-vous en ligne, etc.

De manière plus globale, les communes wallonnes peuvent rejoindre la dynamique « Wallonie amie des aîné-e-s » et s'engager dans une démarche participative dans laquelle les aîné-e-s occupent une place centrale via l'établissement d'un diagnostic de leurs besoins spécifiques. À ce jour, une quarantaine de communes se sont engagées dans ce projet coordonné par l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ, agence publique wallonne) et l'UCLouvain. Notons qu'il s'agit de la transposition en Wallonie d'une initiative globale de l'Organisation mondiale de la santé visant à créer un réseau de « villes amies des aîné-e-s », ce qui permet de souligner la complémentarité possible entre le niveau local et le niveau global.

SPORT ET DROITS HUMAINS

LE SPORT POUR « LAVER » LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS



Après la Chine et le Qatar, c'est au tour de l'Arabie saoudite de s'installer sur la scène sportive. D'importants investissements ont ainsi été réalisés avec pour objectif de redorer leur image par le biais du sport, une pratique plus communément appelée « *sportwashing* ».

L'année 2022 aura vu la Coupe du monde au Qatar et les Jeux olympiques (JO) d'hiver en Chine, deux des événements sportifs mondiaux les plus importants et suivis, organisés dans pays commettant de graves violations des droits humains. « *Certains pays ont choisi le sport comme moyen pour se positionner sur la scène internationale* », indique Géraldine Zeimers, professeure à l'UCLouvain spécialisée en management du sport. Des États autoritaires ont saisi l'occasion d'accueillir des événements sportifs de grande ampleur. Ils font du business dans le sport en acquérant de grands clubs ou encore en engageant des joueurs connus pour leurs clubs locaux. »

LE SPORT COMME SOFT POWER

Investir dans le sport pour détourner l'attention des violations des droits humains est ce que l'on appelle du *sportwashing*. Cette stratégie permet à un État, un parti politique, une entreprise de changer son image, d'améliorer sa réputation, voire son chiffre d'affaires via le sport. Cela s'effectue par exemple en organisant des événements sportifs mondiaux, tels qu'une Coupe du monde ou des Jeux olympiques, ou encore en rachetant des clubs sportifs populaires et des joueur-euse-s avec une forte notoriété internationale.

« *Le sport est un moyen de soft power* », affirme Géraldine Zeimers. Cette « puissance douce », « *c'est la manière dont, en dehors des guerres, certains États exercent une pression ou une influence dans la diplomatie*. Le soft power passe alors à travers la culture, par exemple, ou bien ici par le sport ».

Ces pratiques sont de plus en plus courantes et concernent de nombreux domaines. À l'instar du *greenwashing*, du *purplewashing* et du *pinkwashing* qui sont pratiqués lorsqu'un pays ou une société affiche une image en faveur de l'environnement (*green*), des femmes (*purple*) ou des communautés LGBTQIA+ (*pink*), par des stratégies de marketing ou de communication superficielles. Ces politiques d'ouverture ne sont pas accompagnées d'un véritable travail de réflexion sur les enjeux et les valeurs en interne, mais plutôt dans le but d'améliorer leur image.

DÉDIABOLISATION ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Les Jeux olympiques de 1936, organisés à Berlin à l'époque de l'Allemagne nazie, sont souvent le premier exemple de *sportwashing* qui peut venir à l'esprit. Adolf Hitler comptait utiliser ces JO à des fins de propagande, non seulement pour affirmer la supériorité de la race aryenne dans le sport, mais aussi pour dédiaboliser son régime. La professeure de l'UC Louvain liste d'autres exemples plus récents : « énormément de pays ont utilisé cette stratégie de rayonnement international : le Qatar, la Russie, la Chine et, plus récemment, l'Arabie saoudite. Et ce, malgré les critiques sur la manière dont ces pays assurent ou non un respect des droits des femmes, des droits des travailleuses et travailleurs migrant·e·s, des droits des personnes LGBTQIA+. »

Dès les premières heures de son organisation, la Coupe du monde au Qatar a été entachée de violations des droits humains. Ces violations se sont poursuivies jusqu'au terme de la compétition – et même au-delà. Amnesty International a ainsi mis en avant les graves abus subis par les travailleur·euse·s migrant·e·s dans ce contexte.

Par ailleurs, concernant les droits des personnes LGBTQIA+, le port du brassard arc-en-ciel « One Love » a été interdit aux joueurs



Dernièrement, des clubs de football saoudiens ont acheté des joueurs de renommée mondiale, à l'instar de Cristiano Ronaldo, évitant désormais au Al-Nassr Football Club.

et des hôtels ont refusé d'héberger les couples de supporters homosexuels. Malgré leur bilan déplorable en matière de droits humains, de tels événements populaires permettent aux pays concernés d'adoucir leur image aux yeux du grand public. « Par leur investissement dans le sport professionnel, ces pays mettent en exergue leur pouvoir économique et leur capacité à organiser de grands événements, tout en minimisant leur impact négatif sur les droits ».

LE PRINCE SAOUDIEN ÉLARGIT SES RESSOURCES

Dans le cas de l'Arabie saoudite, le moins que l'on puisse dire est qu'il s'agit d'un pays peu attentif au respect des droits humains. Les droits à la liberté d'expression et d'association sont réprimés, les droits des femmes sont très limités et les droits des personnes LGBTQIA+ sont inexistant. Ne parlons même pas du recours massif à la peine de mort, souvent à l'issue de procès inéquitables. Aussi les autorités saoudiennes misent-elles aussi sur le sport comme *soft power* dans le but de lisser l'image de la monarchie, ainsi que de diversifier son économie.

Ces dernières années, le plus grand pays du Moyen-Orient a investi dans plusieurs disciplines : football, sports automobiles, golf, tennis, cricket. Dernièrement, des clubs de football saoudiens ont acheté des joueurs de renommée mondiale. Ainsi, Cristiano Ronaldo, considéré comme l'un des meilleurs footballeurs de tous les temps, évolue désormais au Al-Nassr Football Club. La presse évoque un contrat s'élevant à 200 millions d'euros par an. Également, l'Arabie saoudite a été désignée comme pays hôte des Jeux asiatiques d'hiver en 2029 et de la Coupe du monde des clubs en 2030.

En plus de détourner l'attention des polémiques autour du respect des droits humains, investir dans le sport permet à l'Arabie saoudite de diversifier son économie très dépendante du pétrole. Le plan Saudi Vision 2030 est un plan de développement mis en place par le gouvernement saoudien et porté par le prince héritier Mohammed bin Salman. Ce plan politico-économique vise à développer les secteurs du divertissement et du sport, par exemple avec la construction d'un circuit de Formule 1. Toute une économie se développe autour du sport, comme le sponsoring, le merchandising, la publicité. Avec le sport, l'Arabie saoudite compte alors occuper l'espace de discussion avec un sujet touchant le grand public et faisant moins polémique que ses violations à répétition des droits humains.

Investir dans le sport pour détourner l'attention des violations des droits humains est ce que l'on appelle du sportwashing.



© Amnesty International/Brian May

UNE ORGANISATION COÛTEUSE

Comment ces pays se retrouvent-ils avec de telles opportunités? Tout simplement parce que le sport coûte cher. Géraldine Zeimers constate : « le sport a besoin d'argent pour se développer. Accueillir un événement de grande ampleur est très onéreux. Les pays ont de moins en moins tendance à vouloir organiser de tels événements. Cela laisse la place à des pays riches ayant moins de scrupules par rapport au respect des droits humains. » En effet, l'organisation de la Coupe du monde au Qatar a été estimée à 220 milliards de dollars, soit le mondial le plus cher de l'Histoire. De plus, les règles autour de l'organisation de ces événements et des rachats ne sont pas sévères quant à la nature du pays hôte ou de l'acquéreur. « On n'est pas très regardant sur les profils des pays : peu importe que les organisateurs ou acheteurs soient peu respectueux des droits humains, on leur laisse l'occasion de briller ».

Une solution serait d'avoir plus de rigueur dans le cahier des charges utilisé pour poser une candidature. « Les comités internationaux devraient contrôler la manière dont ils souhaitent que le sport se développe et dans quels pays.

Mais à l'heure actuelle, il n'y a que très peu de considération de la place accordée aux droits humains. C'est un problème de gouvernance dans ces organisations. Et tant que cela n'est pas réglé, on va continuer de voir ces pays postuler et être sélectionné », précise Géraldine Zeimer. Un sens dans lequel abonde Amnesty International, qui demande notamment que soient appliquées les normes les plus strictes en matière de droits humains lors de l'évaluation des candidatures, un processus devant mener au rejet de toute candidature qui n'établit pas de manière crédible la manière dont les risques graves pesant sur ces mêmes droits seront évités.

Par Guylaine Germain, journaliste



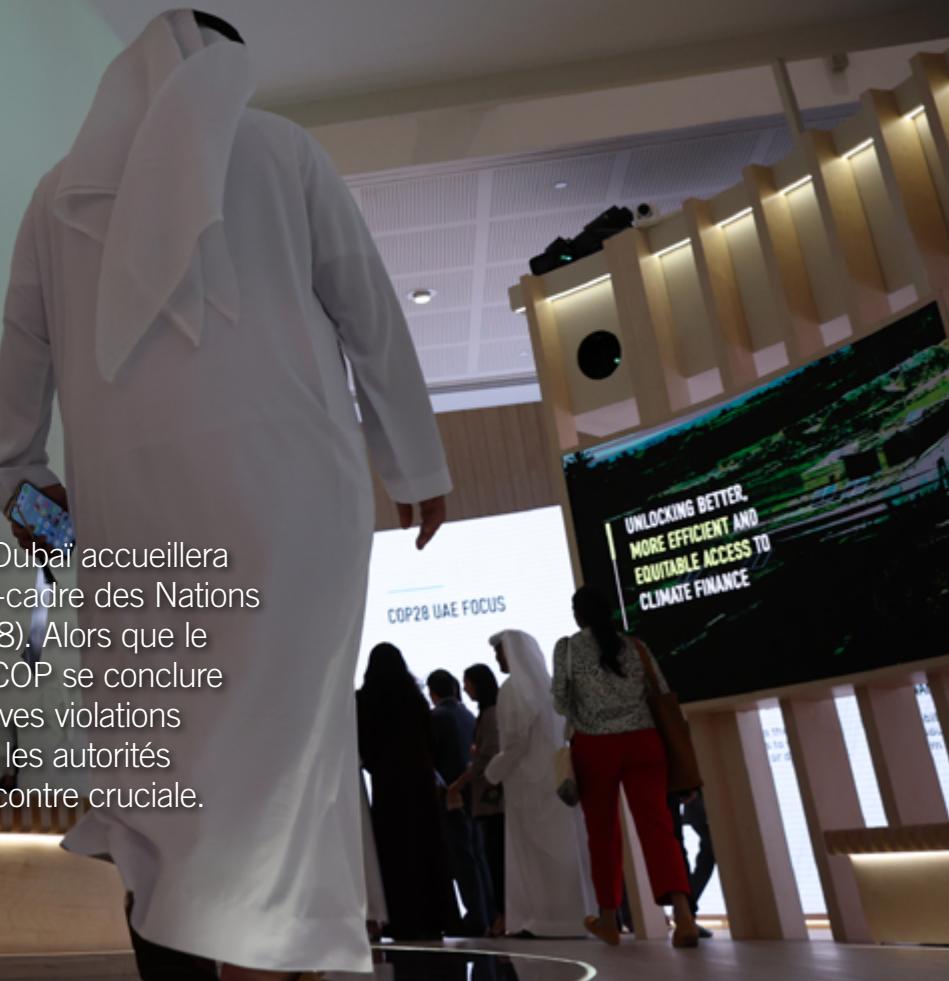
Une façon de contrer le « sportwashing » est de tirer parti de l'attention générée par l'événement pour mettre en lumière les violations des droits humains perpétrées par les pays organisateurs.



CLIMAT ET DROITS HUMAINS

LA COP28 À DUBAÏ, ÇA FAIT MAL

Du 30 novembre au 12 décembre prochains, Dubaï accueillera la 28e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28). Alors que le monde a désespérément besoin de voir cette COP se conclure par des engagements forts et probants, les graves violations des droits humains dont se rendent coupables les autorités émiriennes risquent de faire échouer cette rencontre cruciale.



Dans quelques semaines, des milliers d'hommes et de femmes politiques, de militant-e-s, mais aussi de lobbyistes se rendront dans la très luxueuse Dubaï pour répondre à l'un des plus grands défis de notre temps, celui du changement climatique. Ce dont toutes ces personnes devront avoir conscience, c'est qu'elles mettent les pieds dans un pays dont le bilan en matière des droits humains est littéralement un désastre.

DERRIÈRE LA LUXUEUSE FAÇADE, UNE RÉALITÉ SORDIDE

Alors que les Émirats arabes unis – Dubaï en tête – font tout pour promouvoir l'image d'une destination sûre, opulente et attractive, de nombreuses personnes y sont en réalité en grand danger.

S'il-elle-s osent critiquer le gouvernement, le pays et/ou ses dirigeants, les activistes, journalistes et autres membres de la société civile risquent tout bonnement la prison. Les travailleur-euse-s migrant-e-s, qui

représentent pourtant 88 % de la population des Émirats arabes unis, ne disposent eux/elles d'aucune protection juridique et sociale et se voient régulièrement exploité-e-s. Quant aux représentations LGBTQIA+, elles sont tout simplement interdites et la loi prévoit une peine de six mois à trois ans d'emprisonnement pour quiconque aurait une relation sexuelle consentie avec une personne du même sexe.



Le président de la COP28 ne sera autre que Sultan al Jaber, le ministre de l'Industrie des Émirats arabes unis et directeur exécutif d'ADNOC, la compagnie pétrolière nationale émirienne et l'un des plus gros producteurs de gaz et de pétrole au monde.

Alors que les Émirats arabes unis – Dubaï en tête – font tout pour promouvoir l'image d'une destination sûre, opulente et attractive, de nombreuses personnes y sont en réalité en grand danger.

nombreux-euses militant-e-s se retrouvent ainsi derrière les barreaux; par ailleurs, alors que la COP28 approche, les autorités n'ont libéré aucun des 60 membres de la société civile émirienne injustement emprisonnés en 2013, alors que 51 d'entre eux ont fini de purger leur peine.

Enfin, les autorités n'hésitent pas à surveiller et espionner massivement, notamment par des moyens numériques, les défenseur-e-s et militant-e-s des droits humains dans leur pays et à l'étranger. Il n'est dès lors pas improbable que des participant-e-s à la COP28 fassent l'objet d'une surveillance illégale.

UNE SOCIÉTÉ CIVILE BAILLONNÉE ET SURVEILLÉE

Les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique sont littéralement inexistant aux Émirats arabes unis. Plusieurs lois visent à empêcher tout mouvement de contestation. Le pouvoir punit notamment d'une peine d'emprisonnement ou de la peine de mort des « infractions » portant atteinte à « l'unité nationale » ou aux « intérêts de l'État », définies en termes flous. De

strictement indispensable pour rester en deçà de 1,5 °C de réchauffement global par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle.

Les Émirats arabes unis, dont la majorité des revenus provient de l'exploitation des hydrocarbures, ont bien l'intention d'augmenter leur production, comme cela a été signifié par ADNOC en février dernier, conjointement à l'annonce de bénéfices records.

PAS DE JUSTICE CLIMATIQUE SANS DROITS HUMAINS

La réussite de la COP28 est d'une importance capitale pour la planète et pour les droits humains. Cette conférence doit aboutir à des actions ambitieuses pour la sortie des énergies fossiles et non pour leur promotion. Les Émirats arabes unis doivent pouvoir garantir l'exercice de la liberté d'expression et protéger l'espace civique en commençant par libérer les prisonnier-e-s d'opinion émirien-enne-s. Les États présents à la COP28, dont la Belgique, doivent faire pression sur le pays afin d'atteindre ces objectifs. Il n'y aura pas de justice climatique sans droits humains.



« PAS D'ACCORD, J'ASSUME ! » : L'ÉDUCATION EST UN DROIT

Pour la rentrée scolaire, Amnesty International met à la disposition des écoles une série d'outils et du matériel sur le droit à l'éducation, ainsi qu'un programme d'actions riche et varié, pour défendre et promouvoir ce droit fondamental.

Souvent considérée comme un privilège, l'éducation est pourtant un droit humain, reconnu par de nombreux textes internationaux, régionaux et nationaux et qui a besoin d'être défendu, afin que chaque personne puisse en bénéficier, sans discrimination. Ce droit mérite également d'être mieux connu afin d'être davantage protégé, car le droit à l'éducation ne couvre pas seulement le fait de pouvoir aller à l'école; il comprend aussi celui d'accéder et de bénéficier, de manière non discriminatoire, à une éducation de qualité et gratuite, délivrée dans un environnement sûr et sécurisé, adaptée aux besoins des élèves, à l'évolution de la société et aux contextes locaux.

DE SUBSTANTIELS PROGRÈS RÉALISÉS

Au début des années 1950, environ 50 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés alors qu'aujourd'hui ils/elles ne sont plus « que » 9 % dans cette situation. Quant au nombre d'enfants et d'adolescent-e-s en âge d'être scolarisé-e-s qui n'allaitent pas à l'école primaire ou secondaire, il a quasiment diminué de moitié, passant de plus de 400 millions à plus de 200 millions entre l'année 2000 et l'année 2022 selon les estimations de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Par ailleurs, l'écart entre le taux de filles et de garçons scolarisé-e-s dans le monde s'est « réduit à zéro », c'est-à-dire que l'on compte à présent, dans le monde, autant de filles que de garçons scolarisé-e-s.



Le droit à l'éducation ne concerne pas que le fait de pouvoir aller à l'école; il inclut également la possibilité d'accéder et de bénéficier, de manière non discriminatoire, à une éducation de qualité et gratuite, délivrée dans un environnement sûr et sécurisé, adaptée aux besoins des élèves, à l'évolution de la société et aux contextes locaux.

D'IMPORTANTS EFFORTS RESTENT À FAIRE

S'il faut se réjouir de ces avancées positives, il ne faut pas oublier, derrière ces chiffres, les près de 244 millions d'enfants et de jeunes entre 6 et 18 ans qui sont encore privé·e·s d'éducation, c'est-à-dire qu'un enfant ou un·e jeune sur cinq en âge d'être scolarisé·e dans le primaire ou le secondaire ne fréquente toujours pas l'école. De plus, même si au fil du temps l'éducation est devenue beaucoup plus accessible, on observe des inégalités d'une grande ampleur entre pays et entre certains groupes au sein de ces pays. Partout dans le monde, y compris en Belgique, des enfants et des jeunes font l'objet, à des degrés différents selon les pays, de discriminations dans le domaine de l'accès à l'éducation. Par exemple, si au niveau mondial la différence entre le taux de filles et de garçons non scolarisé·e·s s'est réduite, elle reste élevée dans certains pays. Enfin, dans bien des cas, la scolarisation n'est pas synonyme d'apprentissage. L'UNESCO a estimé en 2017 que 617 millions d'enfants et adolescent·e·s présentaient des compétences insuffisantes en lecture et en mathématiques. S'y trouvaient les jeunes qui ne fréquentent pas l'école, bien sûr, mais aussi, pour deux tiers, de jeunes scolarisé·e·s.

QUID DU DROIT À L'ÉDUCATION EN BELGIQUE FRANCOPHONE ?

Le droit à l'éducation figure dans de nombreux traités internationaux, ainsi que d'autres textes de loi que la Belgique s'est engagée à respecter et appliquer. En Fédération Wallonie-Bruxelles, même si le système scolaire produit d'appréciables résultats, de nombreux aspects peuvent et doivent cependant encore être améliorés. Ainsi, des élèves en difficulté, plutôt que d'être aidé·e·s, sont trop souvent orienté·e·s vers l'enseignement spécialisé.

Par ailleurs, l'enseignement n'est pas encore totalement gratuit, surtout si on prend en compte les coûts indirects, comme l'accès aux livres et à Internet, à du matériel approprié, à une nourriture adaptée, etc. Dans ce contexte, les enfants touché·e·s par la pauvreté n'ont souvent pas les mêmes chances que les autres. Les enquêtes internationales montrent également que l'enseignement belge francophone développe trop peu les compétences et les disparités entre les « meilleurs » éléments et les « moins bons » sont aussi particulièrement grandes. Et, à nouveau, ce sont les enfants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité qui sont désavantagé·e·s...

UNE INDISPENSABLE MOBILISATION CONTRE LES INJUSTICES

Face à ces disparités, ces inégalités et ces failles, Amnesty International propose aux élèves et enseignant·e·s du primaire et du secondaire en Wallonie et à Bruxelles de participer à l'action « Pas d'accord, j'assume ! » pour clamer haut et fort que l'éducation n'est pas un privilège, mais bien un droit auquel chaque personne doit avoir accès, partout dans le monde. Concrètement, Amnesty fournit aux écoles participantes du matériel adapté sur le sujet afin de mener des actions entre octobre 2023 et mai 2024. Chaque école choisit son degré d'implication (organisation d'actions lors d'une seule journée ou bien une fois par semaine pendant un mois, pendant une récréation ou le temps de midi, etc.). De nombreuses actions de sensibilisation, de pression sur des autorités, ainsi que de solidarité sont proposées aux écoles intéressées qui peuvent décider de n'en mener qu'une ou deux ou de toutes les aborder.

Il est notamment proposé aux élèves de compléter et signer massivement des cartes postales pour interpeller les autorités afghanes au sujet de l'emprisonnement d'un défenseur de l'éducation et de l'interdiction faite aux filles et aux femmes d'aller à l'école secondaire et à l'université; le gouvernement du Nigéria concernant la protection des écolier·ère·s du nord du pays; ou les autorités belges à propos de l'accès à l'éducation qui doit être amélioré sur bien des aspects.



Pour y participer, il suffit de compléter le formulaire en ligne ad hoc et de commander le matériel gratuit :
amnesty.be/padaja2324



ÊTRE ANIMATEUR·RICE BÉNÉVOLE DANS LES ÉCOLES

Vous êtes disponible à certains moments de la semaine, pendant les horaires scolaires ? Vous voulez vous engager pour la défense des droits humains et l'éducation aux droits humains de manière concrète ? Vous aimez débattre avec des jeunes ? Devenez animateur·rice bénévole après avoir suivi une formation de deux jours fin septembre !

Pour en savoir plus:
amnesty.be/animateurbenevole



© Sébastien Whennham

CRÉATION D'UN CONSEIL DES JEUNES D'AMNESTY

Cette nouvelle structure vise à rassembler des jeunes âgé·e·s de 15 à 22 ans, engagé·e·s en faveur des droits humains dans leur école, leur université, etc. et qui souhaitent en faire plus. Se réunissant plusieurs fois par an, ces militant·e·s pourront conseiller Amnesty International sur les actions et ressources proposées aux jeunes.

Pour en savoir plus et soumettre sa candidature :
amnesty.be/conseildesjeunes



OUTILS ET ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Tout au long de l'année, des **animateur·rice·s** d'Amnesty International peuvent assurer gratuitement des animations en classe pour faire découvrir aux élèves les droits humains et le travail des défenseur·e·s de ces mêmes droits.



© Amnesty International

Cinq **expositions** sur les droits humains, accompagnées chacune d'un dossier pédagogique, peuvent également être accueillies dans des écoles. Elles permettent notamment d'apprécier le rôle et le pouvoir du dessin de presse, de la photographie ou du témoignage dans la mise en valeur de situations relatives aux droits humains.

Enfin, une **plateforme en ligne de ressources pédagogiques** rassemblant plus de 250 dossiers et fiches sur les droits humains est disponible en accès libre. Grâce à son moteur de recherche multimodal, il est facile de trouver celle qui correspond le mieux à ses attentes.

Plus d'informations sur les animations : amnesty.be/animationecole
En savoir plus sur les expositions : amnesty.be/expos-ecoles
Accéder à la plateforme : amnesty.be/plateforme
Découvrir l'ensemble des actions et outils : amnesty.be/inscriptions

Le 28 septembre, nous célébrerons la **Journée mondiale pour le droit à l'avortement**, un droit qui reste bafoué dans de nombreux endroits sur la planète, comme en Caroline du Nord, aux États-Unis. Un projet de loi interdisant l'avortement après 12 semaines de grossesse y a été maintenu, en dépit du véto du gouverneur de cet État.

Cette interdiction est un coup extrêmement grave porté aux droits humains de millions de personnes susceptibles de tomber enceintes.



Signez notre pétition rappelant à l'Assemblée générale de Caroline du Nord que **le droit à l'avortement est un droit humain**:

amnesty.be/avortement-caroline-nord

